



TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES REGLEMENT 2017*

**COMITE REGIONAL DE CYCLISME
POITOU-CHARENTES**

*en cas d'absence de précisions de ce règlement ou en cas de litige, on se réfèrera au règlement national du TFJV

SOMMAIRE :

1. Définition- Objectifs- Principe d'organisation

2. Participation

3. Catégories

4. Droits d'engagement

5. Matériel – marquage de course – sécurité

6. Accueil – Contrôles – attribution des numéros

7. Contrôle et classement des épreuves

8. Règlement des épreuves

a. Ordre des épreuves

b. Règlement de l'épreuve de trial

c. Règlement de l'épreuve de descente

d. Règlement de l'épreuve de cross-country

e. Règlement de l'épreuve d'orientation

9. Classements

1. Définition – Objectifs :

Le Comité Régional Poitou-Charentes de Cyclisme met en compétition le « Trophée Régional des Jeunes Vététistes – TRJV », avec 2 principaux objectifs :

- Créer, par une compétition adaptée aux capacités physiques des jeunes, une émulation permettant de traduire le travail effectué dans les clubs où il existe une activité « école de VTT, ou VTT jeunes ».
- Dégager un potentiel régional dans chaque catégorie afin de présenter une équipe « Poitou-Charentes » au Trophée National des Jeunes Vététistes

Tout compétiteur qui s'engage sur cette épreuve doit connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle des commissaires et/ou des membres de la Commission Régionale VTT (CRVTT) pour l'application du présent règlement.

Il est décidé que chaque manche du TRJV comportera au minimum 2 épreuves parmi les 5 possibles, à savoir : Trial / Descente / Cross Country / Orientation / XCE.

La CRVTT sera à disposition des clubs pour tout conseil ou avis technique concernant l'organisation des épreuves.

2. Participation :

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC. Un licencié d'un autre comité FFC, ne pourra être intégré au classement du TRJV Poitou-Charentes. Par contre, il sera intégré au classement de chaque manche.

3. Catégories :

Le TRJV est ouvert aux catégories suivantes :

- Poussin(e)s : Filles et garçons ayant 7 ou 8 ans
- Pupilles : Filles et garçons ayant 9 ou 10 ans
- Benjamin(e)s : Filles et garçons ayant 11 ou 12 ans
- Minimales : Filles et garçons ayant 13 ou 14 ans
- Cadet(e) s : Filles et garçons ayant 15 ou 16 ans

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les différentes catégories.

NB : Les catégories Poussin et Pupille ne participent pas aux épreuves d'orientation

4. Droits d'engagement :

Voir la tarification régionale

5. Matériel, marquage de course et sécurité

Chaque titulaire d'une licence jeune cochée VTT (Prélicenciés à Cadets) se verra attribuer un numéro de plaque, valable pour toutes les manches du TRJV et autres épreuves.

Tous les licenciés au comité régional Poitou-Charentes n'ayant pas de plaque à l'année se verront attribuer dès leur 1^{ère} participation une plaque qu'ils garderont pour le reste de la saison.

Un seul VTT peut-être utilisé lors d'une manche comportant plusieurs épreuves ; celui-ci sera photographié lors de l'inscription afin de pouvoir vérifier l'absence de modification du cadre et de la fourche au cours de l'épreuve.

En cas de litige, les commissaires ou les membres de la CRVTT procéderont à l'examen des photographies. Toute modification constatée du cadre et/ou de la fourche du VTT entraînera le déclassement du concurrent.

En cas de bris de cadre ou fourche, le remplacement est autorisé sous réserve d'accord de l'arbitrage.

Chaque club organisateur utilisera des plaques de guidon fournis par le comité et leurs attaches pour les Non Licenciés et Hors Comité.

Les concurrents devront porter les plaques de façon visible. Les plaques seront récupérées par les organisateurs à l'issue de chaque manche.

Chaque concurrent est responsable de l'état technique de son VTT et de la conformité aux normes de sécurité des équipements et protection qu'il utilise.

6. Accueil – Contrôle technique – Attribution des numéros

L'accueil, les inscriptions avec contrôle des licences des concurrents et le contrôle technique des VTT se dérouleront sur chaque manche dès l'inscription pour toutes les catégories. Chaque concurrent devra présenter sa licence et signer la feuille d'émargement. Il lui sera remis sa plaque qu'il devra apposer immédiatement sur son VTT. A l'issue, il présente son VTT au commissaire ou membre de la CRVTT pour le contrôle technique et la photographie. Le contrôle technique portera notamment sur les éléments suivants : frein, cadre, embouts de guidon et état des pneus. Le départ pourra être refusé au concurrent dont le vélo ne présente pas les garanties suffisantes de sécurité.

Les numéros de plaque et dossard seront attribués comme suit :

- Poussins : plaques de 0 à 99 ----- Trait bleu, écriture noire
- Pupilles : plaques de 100 à 199 ----- Trait jaune, écriture noire
- Benjamins : plaque de 200 à 299 ----- Trait vert, écriture noire

- Minimés : plaques de 300 à 399 ----- Trait orange, écriture noire
- Cadets : plaques de 400 à 499 ----- Trait noir, écriture noire

Les féminines auront une pastille rose collée sur leur plaque de cadre.

7. Contrôle et classement des épreuves :

A l'issue de chaque manche, les organisateurs devront faire parvenir les résultats au Comité Régional Poitou-Charentes de Cyclisme sous format informatique. Ce dernier mettra à jour, pour toutes les catégories, le classement provisoire du TRJV et le mettra en ligne sur son site internet.

8. Règlement des épreuves :

a. Ordre des épreuves :

Les clubs organisateurs ont le choix des épreuves qu'ils organisent sous réserve qu'elles soient au nombre de deux. En cas de nécessité, ils pourront solliciter un avis technique auprès de la CRVTT. L'organisateur devra cependant s'attacher à prévoir les épreuves les plus fatigantes en fin de journée ; le cross-country devra donc être privilégié dans l'après-midi, en deuxième partie de manche.

b. Règlement des épreuves de trial :

Définition :

Le Comité Régional s'appuie sur le règlement mis en place par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre du TFJV.

Caractéristiques :

Le parcours se situera sur terrain accidenté permettant les tracés de zones et de segments adaptés aux catégories de pilotes.

Un cheminement VTT de type liaison permettra de rallier l'ensemble des zones.

Equipement :

- Le VTT Trial TRJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial VTT.

Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type VTT équipés de roues 29 pouces, 27,5 ou 26 pouces, voire 24 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même type de vélo.

- Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Seul l'usage des pédales plates, démunies de cale-pieds, est autorisé.

Ordre de passage :

L'ordre de passage sera par numéro de plaque dans l'ordre croissant pour chaque catégorie.

Carton de pointage :

Les cartons de pointage seront remis au responsable du groupe sur chaque zone, celui-ci inscrira sur chaque carton le nom et le numéro du pilote.

Format de course :

- Le VTT Trial TRJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

- Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions ou autre) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre de zone l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Zones :

- Présentation

Le VTT Trial TRJV, consiste à franchir des portes de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts. Dans chaque zone, des points de bonification pourront être acquis en fonction des appuis effectués.

Maximum 5 points acquis au départ (si passage de 4 portes au minimum).

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

- Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone.

On est entré et sorti de la zone lorsque l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

- Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- **Flèches rouges** : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- **Flèches bleues** : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- **Flèches vertes** : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3.

De même, il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

- Temps de référence par zone

Le pilote dispose d'un temps déterminé par la direction de course pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes.

Au coup de sifflet de l'arbitre, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes).

Décompte des points :

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés et il prend une pénalité.

S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte.

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les «retours en arrière» sont autorisés

Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications.

Arrêt du comptage des points :

Arrêt du comptage des points = sortie de zone

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (**sauf sur incident mécanique**).
- Tenir le vélo autrement que par le guidon ou la potence lorsqu'il y a un appui.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points mais perd tous ses points de bonification.

Bonifications :

Chaque concurrent possède à l'entrée de chaque zone un capital de 5 points de bonification. Ce capital sera réduit à chaque fois qu'il prendra un appui lors du franchissement des portes ou à l'intérieur de la zone.

Le pilote doit franchir au moins quatre portes de son choix pour avoir la bonification.

Carton de couleur jaune

Franchissement de la zone sans aucun appui : 5 points de bonification

Franchissement de la zone avec 1 appui : 4 points de bonification

Franchissement de la zone avec 2 appuis : 3 points de bonification

Franchissement de la zone avec 3 appuis : 2 points de bonification

Franchissement de la zone avec 4 appuis : 1 point de bonification

Franchissement de la zone avec 5 appuis : 0 point de bonification

Le pilote qui roule et fait chuter ou survole une flèche conserve la bonification.

Les appuis :

- Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.
- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.
- Il est permis de tourner le pied sur place.
- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

En cas d'arrêt du comptage des points ou de dépassement du temps imparti, le pilote ne bénéficiera d'aucun point de bonification sur la zone.

Il conservera les points acquis dans les portes.

Le maximum de points acquis par zone est donc de 36, bonus compris.

Reconnaissance des zones :

Uniquement à pied quand l'arbitre l'autorise.

Incident mécanique :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur de l'équipe. Il perd les bonifications.

Appui passage porte :

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

Rubalise :

Le concurrent peut pousser la rubalise, le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme une faute.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

Réclamation :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

Classement final épreuve trial :

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points.

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport à la meilleure bonification obtenue, puis la deuxième bonification, la 3^{ème}, la 4^{ème}.

En cas de nouvelle égalité, les concurrents seront classés ex aequo et marqueront les points correspondant à leur place.

Réclamations :

- Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans les 60 minutes après l'arrivée du coureur concerné par le concurrent ou son responsable.
- Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le concurrent ou son responsable dans un délai de 30 minutes après parution des résultats.
- Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.
- Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

Modification du règlement :

Le collège des arbitres, en relation avec les représentants de la Commission Régionale VTT, peut apporter des modifications qu'il juge nécessaires au présent règlement selon les cas de figure rencontrés.

c. Règlement des épreuves de descente :

Caractéristiques :

Le parcours « DESCENTE » sera choisi par ses critères techniques privilégiant l'adresse et non la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire. Il sera composé de portions de descente de dénivelé moyen sans obstacles et de zone de maniabilité à franchir à allure réduite. La longueur maximale du tracé sera limitée à 2Km pour toutes les catégories.

Modification des parcours :

A l'issue des reconnaissances officielles, le parcours ne devra plus subir de modifications, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des commissaires ou membre de la CRVTT, en accord avec l'organisateur.

Ordre des départs :

- 1^{er} départ : Cadet
- 2^{ème} départ : Minime
- 3^{ème} départ : Benjamin
- 4^{ème} départ : Pupille
- 5^{ème} départ : Poussin

Pour chaque catégorie, les pilotes s'élanceront dans l'ordre de leur plaque.

Chaque départ sera donné toutes les 30 secondes ou toutes les minutes en fonction de la configuration du tracé ou sur décision des commissaires ou membre de la CRVTT.

Équipement :

ATTENTION : Les pilotes doivent disposer des équipements suivants pour accéder au départ de la descente et des reconnaissances :

- Casque intégral d'origine (avec jugulaire attachée)
- Protection dorsale (les camelbacks ne sont pas des protections dorsales...)
- Manches et gants longs
- Coudières et genouillères
- Pantalon long ou jambière complète

Vérifications :

Le port des équipements sera contrôlé au départ. Le non respect de ces normes de sécurité entraînera un refus de départ de la part des commissaires ou membre de la CRVTT.

Reconnaissance et course :

Les reconnaissances ne sont autorisées que pendant des plages horaires définies et annoncées par l'organisation dès le matin. Elles ne pourront se dérouler qu'en présence de l'encadrement et de la sécurité mise en place par l'organisateur. En dehors de ces plages, l'accès au parcours est **INTERDIT** à VTT. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course. L'épreuve se dispute en une seule manche. Au cas où 2 manches seraient organisées, les temps seraient additionnés. Un concurrent rattrapé pendant la course devra céder le passage et sera tenu de respecter le tracé dans son intégralité (franchissement de la ligne d'arrivée).

d. Epreuve de cross-country

Le parcours :

Les parcours doivent répondre en premier lieu à un souci de sécurité. Les passages dangereux ou à vitesse excessive seront exclus.

Ils devront présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités techniques des participants.

Le circuit devra être fermé et interdit à toute circulation, idéalement sous forme de boucles ou de trèfle.

La longueur et le temps de course ne devront pas dépasser les valeurs suivantes :

- Poussin : Longueur environ 2 km ou temps de course optimal de 10 à 15 minutes
- Pupille : Longueur environ 4 km ou temps de course optimal de 15 à 20 minutes
- Benjamin : Longueur environ 6 à 7 km ou temps de course optimal de 20 à 25 minutes
- Minimie : Longueur environ 8 à 9 km ou temps de course optimal de 25 à 35 minutes
- Cadet : Longueur environ 10 à 15 km ou temps de course optimal de 35 à 45 minutes

Place des féminines dans les courses :

- Poussines et pupilles avec leur catégorie d'âge chez les garçons

- Les Benjamines avec les pupilles garçons et filles
- Les minimales filles avec les benjamins
- Les cadettes avec les minimales garçons

Les départs :

Les vététistes accèdent à la ligne de départ sous l'appel d'un officiel et selon leur notoriété. Les lignes de départ (matérialisées au sol) seront espacées de 3m et peuvent comporter un concurrent tous les mètres.

Equipement :

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances. Le port des gants sera également obligatoire.

Réparations et aide extérieure :

Tout engin suiveur est interdit sauf ceux de l'organisation. Une zone d'assistance technique sera mise en place sur le parcours, elle sera définie par l'organisateur en accord avec le commissaire ou membre de la CRVTT, et matérialisée. Deux zones peuvent être matérialisées selon la configuration du parcours. Ces zones seront utilisées pour le ravitaillement.

La seule assistance technique autorisée en course consiste en la réparation de toutes pièces du vélo, à l'exception de la fourche et du cadre.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien. Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure (matériel ou technique) en dehors d'une zone d'assistance sera disqualifié. Il appartient donc au coureur en panne de rejoindre une zone d'assistance par ses propres moyens.

Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents en course est interdite sous peine de disqualification.

L'échange de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seuls les ouvreurs officiels et portant un signe distinctif (chasuble), à vélo ou à moto sont autorisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course. Le non respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l'utilisation de tous moyens déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Modification :

Seul, le collègue des commissaires et/ou membre de la CRVTT, en accord avec l'organisateur, se réserve le droit de modifier le programme du cross country (aléas météo, parcours ...)

e. Règlement des épreuves d'orientation

Caractéristiques

Rappel : les poussins et pupilles ne participent pas aux épreuves d'orientation.

Epreuve par équipe de deux coureurs de même catégorie. L'esprit essentiel est la notion d'orientation en milieu inconnu (relation carte / terrain) ; les longueurs et difficultés ainsi que le nombre de balises à trouver seront adaptées aux différentes catégories.

En cas de nécessité, il sera possible de former des équipes avec des concurrents de clubs différents sous réserve de catégorie identique.

L'organisateur peut aussi décider d'organiser cette épreuve individuellement.

Equipement :

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire pendant la durée de l'épreuve. Chaque équipe disposera d'une carte en couleur (type course d'orientation) sur laquelle figureront les points symbolisant les balises à retrouver et d'un carton de contrôle à remettre à l'arrivée.

Parcours et fléchage :

Le parcours devra permettre un temps optimal de course de 45 minutes par catégorie ; il devra dans la mesure du possible être ceinturé de routes dont le franchissement est interdit. Le parcours devra être délimité dans un périmètre sécurisé clairement défini par des panneaux « STOP » ou des rubalises bien en vue. Les balises devront idéalement être de type « course d'orientation » avec pince d'identification ; cependant, un marquant doté d'une lettre pourra remplacer la balise ; l'équipe devra alors retrouver l'ensemble des lettres formant un mot.

Déroulement de l'épreuve

Il s'agit d'une course en score pendant laquelle les équipes devront retrouver les balises mentionnées sur une carte. Le maximum de balises à trouver se situera entre 6 et 15 balises en fonction des catégories.

ATTENTION : il y aura sur le terrain un plus grand nombre de balises que de points figurants sur la carte, le but étant de favoriser la réflexion de l'orientation plutôt que la rapidité. Il s'agit du principe dit de « vraies-fausse balises ».

Les équipes devront pointer leur carton de contrôle à l'aide de la pince ou noter la lettre servant à définir le mot à trouver. Les équipes devront impérativement prendre le départ et passer la ligne d'arrivée en équipes constituées.

Pénalités et sanctions

Il sera défini un temps d'épreuve maximum par catégorie. En cas de dépassement du temps maximum, l'équipe sera pénalisée de 1 point par tranche entamée de 2 minutes de retard.

La perte du carton de pointage entraînera le déclassement de l'équipe après la dernière arrivée dans les règles.

ATTENTION : Toute forme de communication (CB, téléphone, talkies ...) entre les équipes et quiconque pendant l'épreuve est formellement interdite ; l'utilisation du GPS est également interdite. Selon la gravité des infractions une pénalité en points voire une mise hors course sera appliquée.

Classement :

Il se fait sur le total des balises correctement pointées (1 point par balise) ; en cas d'égalité de points, les équipes seront départagées par leur temps de course. Le classement de l'épreuve d'orientation reste un classement par équipe ; les points gagnés par équipe ne seront pas pris en compte dans le classement individuel du TRJV. Si l'épreuve est organisée individuellement, les points seront pris en compte dans le classement de la manche.

9. Classement

a. Barème :

Sur chacune des manches du TRJV, le barème suivant sera utilisé pour chaque épreuve

Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts
1	150	16	55	31	20	46	5	61	1
2	135	17	52	32	19	47	4	62	1
3	120	18	49	33	18	48	3	63	1
4	108	19	46	34	17	49	2	64	1
5	103	20	43	35	16	50	1	65	1
6	98	21	40	36	15	51	1	66	1
7	93	22	38	37	14	52	1	67	1
8	88	23	36	38	13	53	1	68	1
9	83	24	34	39	12	54	1	69	1
10	78	25	32	40	11	55	1	70	1
11	74	26	30	41	10	56	1	71	1
12	70	27	28	42	9	57	1	72	1
13	66	28	26	43	8	58	1	73	1
14	62	29	24	44	7	59	1	74	1
15	58	30	22	45	6	60	1	75	1

Chaque concurrent se verra attribuer les points en fonction de la grille ci-dessus de sa place réelle.

Les abandons dans une épreuve marqueront la moitié des points du dernier concurrent classé.

ATTENTION : un abandon est un concurrent qui prend le départ de l'épreuve et ne termine pas celle-ci (sur chute ou ennui mécanique ...)

- Un concurrent absent est un non partant : il ne marque aucun point.

- Le classement final sera établi à l'issue de la dernière manche de la saison en prenant en compte une manche « Joker » qui pourra être soit la plus mauvaise performance, soit une absence à une manche de deux épreuves.

Les concurrents des comités extérieurs et les non licenciés rentrent dans le classement de chaque manche mais pas dans le classement général du TRJV Poitou-Charentes.

Les filles ont des classements spécifiques dans chaque épreuve mais elles marquent les points acquis grâce à leur place du classement mixte.

Le classement général du TRJV est l'addition des points recueillis lors du classement général de chaque manche en retirant les points de la manche la plus défavorable ou en cas d'absence.

Les récompenses du classement général après les trois épreuves 2017 :

Pour chaque catégorie poussin, poussine, pupille garçon, pupille fille, benjamin, benjamine, minime garçon, minime fille, cadet et cadette le nombre de récompensés obéira aux règles suivantes :

Pour les catégories d'âge où il y a dix classés et plus : récompenses pour les trois premiers (Cartes cadeaux ou matériel VTT).

Pour les catégories d'âge où il y a entre 5 et 9 classés : récompenses pour les deux premiers du général (Cartes cadeaux ou matériel VTT).

Pour les catégories d'âge où il y a entre 1 et 4 classés : récompenses pour le ou la première (Cartes cadeaux ou matériel VTT).

La Commission Régionale VTT, sous le contrôle du Comité Directeur, est la seule autorité compétente en cas de litige.